

Décembre
2019
N° 115

Commune de Dampierre sur Moivre

<http://www.dampierre-sur-moivre.fr>

La Lettre du Maire



MAIRIE

1 grande rue

51240 Dampierre sur Moivre

Tél / Fax 03 26 66 55 50

dsm512@wanadoo.fr

Sommaire

P - 1

Le mot du maire

P - 2

Période hivernale

Vigilance cambriolages

Crèche de Noël

P - 3

Engagement Citoyen

14 Héros morts au Mali

P - 4

Commémoration Coupéville

Entretien des cheminées

AGENDA



Paroisse des Mothées

Don Martin vous invite à
visiter la Crèche dans
l'église St Laurent de
Dampierre pendant les
week-ends de décembre

Ouverture

le samedi et dimanche
de 14h00 à 17h30



Le mot du maire

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Si vous souhaitez rencontrer le conciliateur de justice M. **Jacques DEBROYE**, celui-ci tiendra sa permanence mensuelle :

À la Mairie de Courtisols.

**Attention uniquement sur rendez-vous
Prenez rendez-vous**

Au secrétariat de la Mairie de Courtisols

03 26 66 60 13

SECRETARIAT DE MAIRIE

VACANCES DE NOEL

Fermeture du secrétariat de mairie

Le 23 décembre 2019

Réouverture

Le 6 janvier 2020

EN CAS D'URGENCE

Contactez le Maire ou la 1^{er} Adjointe
(coordonnées en dernière page).

SECURITE DES ENFANTS

Une distribution de gilets jaunes a été effectuée après des vacances de la Toussaint., pour les enfants scolarisés à Marson en maternelle et primaire. Il est dommage que les parents n'encouragent pas le port de cet accessoire de sécurité : il peut permettre d'éviter un accident sur le trajet de l'école ainsi que pour tous déplacements dans la commune.

Pour mémoire 2 enfants ont été victimes d'accidents mortel dans la Marne dans les mois qui précèdent.

*Le Maire, les Adjoints,
les Conseillers Municipaux
et l'ensemble du personnel
communal Vous souhaitent
d'excellentes fêtes de fin d'année...*

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales sont reprises depuis début septembre, ne vous y prenez pas à la dernière minute, si vous souhaitez participer aux prochains suffrages de 2020.

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Cette inscription est indispensable pour pouvoir voter.

Les inscriptions déposées avant fin 2019 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter en 2020.

HOMMAGE AUX HEROS

Quatorze militaires sont morts, en novembre dernier, dans l'exercice de la vocation qu'ils avaient choisie. Une vocation noble pour de nobles fils de France.

Leurs parents, leurs veuves vivront-ils, leurs enfants grandiront-ils, en bénéficiant de la paix pour laquelle ils sont partis combattre ?

Qu'en est-il d'un pays qui envoie ses plus courageux combattre les racines d'un mal qu'il semble laisser prendre racine, sans beaucoup de résistance, sur son propre sol ?

Cette question s'adresse à nos hommes et femmes politiques et à nos chefs militaires.

Mais c'est aussi chaque Français, chaque Française, qui est invité, quelle que soit sa place au sein de la Nation, à s'élever à la hauteur de ces jeunes héros morts pour la France.

*Bien cordialement
Votre Maire*

Hubert FAUCONNIER-SCHOTS

La commune met en place une astreinte de viabilité hivernale :

**Du 20 Novembre 2019
Au 22 mars 2020**

Pour assurer la circulation en cas d'intempérie : chutes de neige, verglas ou pluies verglaçantes.



Tous les produits nécessaires au déneigement et salage des voiries sont déjà entreposés dans un local technique de la mairie.

Les chaussées et les trottoirs, les abords des bâtiments publics seront traités par le personnel communal après mise en œuvre du plan d'action par la commune.



**Pour contacter le
père Don Martin**

06 20 98 89 03

Où

mbonnassieux@csm.fr

PERIODE HIVERNALE 2019 / 2020

La municipalité rappelle que, par temps de gel, quelques précautions doivent être prises pour éviter certains désagréments :

- Les compteurs d'eau doivent être protégés du gel (par exemple : au moyen de produits isolants et/ou de câbles chauffants).
- Il est interdit sur la voie publique de verser ou de laisser s'écouler de l'eau par temps de gel, de déposer de la neige ou de la glace en provenance des propriétés privées.
- En cas de chutes de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à ce que, devant son immeuble, un espace d'au-moins 1 m pour assurer la circulation en toute sécurité des passants soit déblayé et rendu non glissant, sans délaï.
- La masse de neige ou de glace, après déblaiement, ne pourra être rassemblée sur les grilles du réseau pluvial, ni sur les voiries pouvant rendre difficile ou dangereuse la circulation des usagers.
- Tout riverain est tenu de débarrasser son immeuble de tout amas de neige et stalactites susceptibles de choir sur la voie publique.
- Lors des chutes de neige, si les conditions sont difficiles pour les automobilistes, elles le sont tout autant pour les véhicules chargés de répandre les produits d'épandage.

- Afin que les engins affectés au déneigement puissent avoir accès à toutes les rues, les automobilistes ne doivent pas stationner sur les chaussées.



- Lors du déneigement au moyen des lames chasse-neige, il se crée, en bord de route, des congères qui peuvent obstruer les entrées de garages, cela est indépendant de la volonté du chauffeur.
- Il est possible que cela puisse engendrer quelques nuisances aux riverains mais c'est à ce prix qu'il est possible de dégager les voiries.
- Comme il n'est pas possible d'intervenir partout en même temps, les équipes de déneigement doivent prioritairement agir sur les axes principaux (véhicules de secours, trajets des transports en commun). Et ensuite traiter les voiries secondaires.

LA GENDARMERIE NOUS INFORME

Sur une recrudescence de cambriolages dans notre secteur depuis le changement d'heure et nous invite à redoubler d'attention en raison des fêtes de fin d'année

Après avoir été épargnés pendant une longue période c'est à notre tour d'être touchés.

Des équipes composées de personnes originaires des pays de l'Est sévissent également dans le secteur de la COB CHALONS

Pas loin d'une vingtaine de faits ont été recensés. On constate du vol de gasoil et des vols de véhicules en particulier.

Nous vous recommandons une vigilance accrue et en cas de véhicule suspect, etc. Surtout n'hésitez pas à contacter le 17 immédiatement et à le signaler en Mairie.



**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**

PAROISSE DES MOTHEES : crèche de Noël

Don MARTIN, notre prêtre vous invite à découvrir la crèche et le diaporama mis en place dans l'église St Laurent de DAMPIERRE pendant les 4 week-ends de décembre.

**Accueil les Week-Ends des :
7 et 8, 14 et 15, 21 et 22,
28 et 29 décembre 2019**

**Horaires : de 14h00 à 17h30
Entrée libre**



CITOYENS ENGAGEZ-VOUS LOCALEMENT !

Le président de la République s'est rendu au congrès des maires de France, ce 19 novembre dernier. Sans préjuger des raisons profondes du président de la République, la présence de celui-ci à cette assemblée est révélatrice de la place essentielle des maires dans la vie de notre pays. De fait, alors que le Président avait boudé cette assemblée en 2018, le voici qui se raccroche aux Maires dans la crise des gilets jaunes et qu'il les courtise en venant, cette année, à leur congrès.

Merci, pour cet hommage, sincère ou non, aux Maires et, avec eux, à tous les élus municipaux qui se dévouent avec une grande constance à la bonne marche de nos communes.

La France est forte de plus de 36.000 communes. Forte, car ses villes, ses bourgs, ses villages et leurs maires sont autant de communautés qui ancrent la vie française dans la réalité du quotidien. Et sans cet échelon local, ce serait le début de l'anonymat, de la dépersonnalisation. La commune et son Maire sont un des derniers remparts à la tendance moderne de massification des populations.

Le Maire reste, à l'exception des très grandes villes, un interlocuteur de proximité. Il connaît sa commune, ses habitants, il en connaît les habitudes, les façons de vivre, il en partage les aspirations, les espoirs et les peines. Il est parfois, et même souvent, le dernier recours des personnes en difficulté qui ne savent plus à qui se confier.

Nous sommes bien loin, au moins pour les petites et moyennes villes, de l'idéologie et même du jeu des partis.

Mais quel dommage que les Français mettent si peu d'engouement à intégrer un conseil municipal !

Alors que les élections municipales approchent – elles se tiendront en mars -, il est bien regrettable de voir la peine des têtes de liste à monter leur équipe.

On est devant un paradoxe : les Français se plaignent du mal-vivre qui s'installe un peu partout mais, en même temps, il en est trop peu qui soient prêts à vivre l'aventure de conseiller municipal.

Il est plus que jamais nécessaire que les Français patriotes s'impliquent dans les conseils municipaux. Ceux-ci ont besoin de personnes possédant le sens du bien public, du bien commun. Si le pouvoir étatique est aux mains d'une technocratie européiste, voire mondialiste, il reste encore des pouvoirs en France à la portée des patriotes : les communes.

Devenir conseiller municipal, c'est servir la collectivité, mais c'est aussi vivre une aventure personnelle enrichissante. Enfin, c'est l'occasion pour ceux qui sont fiers de leur pays de remettre à l'honneur les valeurs qui ont fait la grandeur de la France...

Alors, engagez-vous aux municipales de 2020, il est encore temps ! Et si vous hésitez, si vous vous sentez isolés, vous pouvez vous faire aider. Prenez rendez-vous en Mairie tous les conseils utiles vous seront indiqués pour la promotion du bien commun, loin des idéologies et des égoïsmes partisans.

Alors, n'hésitez plus et lancez-vous dans l'aventure des municipales de 2020 !

Vous en sortirez grandis et la France aussi...

Contactez-moi pour un rendez-vous
h-fauconnier@wanadoo.fr

H-F

LES SOLDATS MORTS AU MALI NE SONT PAS DES VICTIMES

Dès les premières minutes qui ont suivi l'annonce officielle, les médias ont insisté sur le lourd bilan payé en une seule journée par l'armée française.

Faut-il rappeler que ce n'est pas le nombre qui fixe la noblesse de leur sacrifice au service de la Patrie ? Pourquoi les réactions furent nettement moins vives, quand le 4 novembre dernier le brigadier Ronan Pointeau a été tué, au Mali aussi ?

La moindre goutte de sang versé par un seul mort au combat, par un militaire blessé, devrait faire réagir notre Nation entière comme un appel au sursaut, à la dignité, à la solidarité, à la compassion.

Qu'il soit un, qu'ils soient mille, c'est le même noble engagement au service de leurs compatriotes qui les a conduits au sacrifice ultime.

Un militaire qui meurt pour sa Patrie, un militaire blessé physiquement ou psychiquement, n'est pas et ne sera jamais une victime. C'est un héros : un homme qui a choisi, librement, de

faire de sa vie un don pour son pays, et non de vivre dans la jouissance de la possession, entouré du confort de la vie urbaine.

Chacun de nos quatorze militaires décédés le mois écoulé était un jeune homme, ayant réfléchi au sens ultime de son engagement. Il était fier de servir, déterminer à remplir une mission. Une démarche qui ne peut se vivre et se comprendre qu'au sein d'une communauté, d'une famille : l'armée.

Car Le soldat ne part pas à la mort, il ne l'évoque guère d'ailleurs, il part au combat, fier d'appartenir à sa communauté militaire, animé non par l'excitation de l'adolescent sur sa console de jeux, mais par la gravité de celui qui sait que vie et mort sont des enjeux trop puissants pour ne pas être pris au sérieux, malgré la soif de l'action.

C'est ce que partagent tant de fois les militaires au cours de tant d'OPEX sur tous les théâtres où la France est ou à été présente depuis des décennies.

H-F



Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020.



MAIRIE

1 grande rue
51240 Dampierre / Moivre
Tél / Fax 03 26 66 55 50
dsm512@wanadoo.fr

Ouverture au public

Lundi de 9h00 à 12h00
Jeudi de 14h00 à 18h00

Permanence du Maire ou du 1er adjoint

Samedi 10h00 – 12h00

Sauf jours fériés

Sur rendez-vous
06 10 87 97 47

Vos droits et démarches en ligne sur

Service Public.fr

Conseil Municipal En exercice

Maire

Hubert FAUCONNIER-SCHOTS

Adjointes au Maire

Sabine STIEVENART
Fanny LIEGEOIS-REGNIER
Gilles LOEW

Conseillers

Thierry GAINETTE
Mélanie HENRY
Pascal LEMAITRE
Maxime THIEFFRY
Julien VALENTIN

Numéros d'urgence

17 Gendarmerie
18 Pompiers 115
Accueil sans abri
119 Enfance maltraitée
112 Toutes urgences
3915 Pharmacie de garde
Centre antipoison Nancy
03 83 32 36 36
Dépannage EDF

*Publication Mairie de
Dampierre sur Moivre
Rédaction
Hubert FAUCONNIER-SCHOTS*

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Le Lundi 11 NOVEMBRE dernier
A eu lieu la commémoration commune à
l'invitation de Mme le Maire de
COUPEVILLE

Elus, anciens combattants, porte-drapeaux, pompiers, élèves et enseignants de l'école Arc en Ciel, habitants des sept villages de la Vallée de la Moivre étaient représentés



La cérémonie a eu lieu le lundi 11 novembre 2019 à 11 heures au monument aux morts de Coupéville.

Cet hommage aux disparus c'est déroulé en présence d'une délégation des pompiers et de militaires. Une gerbe a été déposée au pied du monument. L'appel aux morts a été fait, précédant plusieurs allocutions ; de Madame Marie Ancellin Maire de Coupéville, Joel Pérardel Maire de Francheville.

Ensuite les enfants des écoles ont procédé à la lecture de lettres de soldats de la grande guerre.

A la suite de quoi, La Marseillaise a été par l'assemblée. La cérémonie a été suivie du verre de l'amitié servi à la salle des fêtes



ATTENTION : AVEZ-VOUS FAIT RAMMONER VOTRE CHEMINÉE ?

Une cheminée non ou mal ramonée vous expose directement au reflux des gaz dans votre salon, voire à un incendie.



Le ramonage est-il obligatoire ?

Oui, le ramonage est obligatoire. Le défaut de ramonage constitue une contravention sanctionnée par une amende de troisième classe pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Combien de ramonages dois-je prévoir ?

Le règlement sanitaire de votre département peut vous renseigner. Il y est prévu en général deux ramonages par an pour les conduits de fumée en fonctionnement, dont un en période de chauffe.

Le ramonage incombe à l'utilisateur de la cheminée.

Vous êtes propriétaire de votre logement :

- C'est à vous d'entretenir la cheminée.

Vous êtes propriétaire d'un bien que vous louez :

- Vous devez veiller, notamment à chaque changement de locataire, au bon état de propreté des conduits.

Vous êtes locataire :

- Toutes les menues réparations et réparations d'entretien courant sont de votre ressort (décret n°712 du 26.8.87).
- Le ramonage des conduits de fumée est une charge locative rappelée généralement dans le contrat de bail.
- Le propriétaire bailleur peut se charger de faire ramoner les conduits de cheminées.

Le ramonage n'est donc pas très contraignant, tant en termes de fréquence qu'en terme de prix ; il serait pourtant inconscient de s'en passer.

